

SOMMAIRE :

Nomination.--

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEYPrésenté par
le Directeur
du Personnel,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
 VU le Décret N°68/PR/SGG du 27 Septembre 1965 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
 VU le Décret n°64-54/PC/SGG. du 2 Mai 1964 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
 VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
 VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
 VU le Décret n°65-22/PC/MFPTAS. du 16 Janvier 1965 portant Statuts Particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels de la Santé Publique de l'Etat ;
 VU le Dossier de candidature de Mlle DOSSOU-YOVO ;
 VU la Lettre n°1547/MSP/Pel.I du 12 Août 1965 du Ministre de la Santé Publique,

VU :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,28.9
G. MIDAHUEN.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Mlle DOSSOU-YOVO Rosalie, titulaire du diplôme d'Infirmière, est nommée, à compter du 25 Mars 1963 dans le corps des Infirmières, Infirmiers et Mécaniciens-Dentistes en qualité d'Infirmière de 2ème classe, 1er échelon stagiaire.

ARTICLE 2. - Mlle DOSSOU-YOVO Rosalie est maintenue à la disposition du Ministre de la Santé Publique pour servir à l'Hôpital de Cotonou.

ARTICLE 3. - Il est attribué à Mlle DOSSOU-YOVO Rosalie, Infirmière de 2ème classe, 1er échelon stagiaire, titulaire du diplôme d'Etat de Puériculture, une indemnité d'un montant correspondant à la valeur de 20 points d'indice non soumise à retenue pour pension.

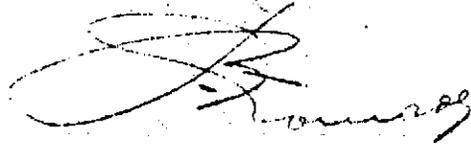
.../...

ARTICLE 4.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

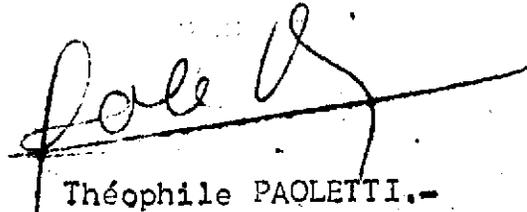
COTONOU, le 25 OCTOBRE 1965

ORIGINAL	I
JORD	I
PCG	8
MEPTAS	I
MFAEP	I
MSP	I
DP	6
DFP	I
DGF	I
DB	I
DC	2
CF	I
TRESOR	I
DI	I
PENSIONS	2
DS	2
INTER,	I



J. AHOMADEGEBE-TOMPIN

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES



Théophile PAOLETTI.-

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

pr LE MINISTRE DES FINANCES, DES
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN
absent, le Ministre chargé de l'in-
térin



R. ISSOVI